

La CPI décide de maintenir Jean-Pierre Bemba en détention

@rib News, 03/12/2009 â€“ Source Associated Press Les juges d'appel de la Cour pÃ©nale internationale (CPI) ont annulÃ© une dÃ©cision qui aurait permis la mise en libertÃ© provisoire de l'ex-vice prÃ©sident de la RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC) Jean-Pierre Bemba, ordonnant son maintien en dÃ©tention jusqu'Ã son procÃ©s qui doit dÃ©buter le 27 avril prochain. En aoÃ»t dernier, une premiÃ¨re dÃ©cision avait Ã©tÃ© rendue en faveur de la libÃ©ration de Jean-Pierre Bemba, en se basant sur le fait que sinon, il passerait trop de temps en dÃ©tention provisoire, son arrestation remontant Ã mai 2008. Mais la juge d'appel Akua Kuenyehia a estimÃ© mercredi que l'ex-dirigeant congolais risquait de s'enfuir s'il Ã©tait libÃ©rÃ©. "La durÃ©e potentielle de la peine, s'il est reconnu coupable, est une incitation supplÃ©mentaire pour lui Ã s'enfuir", a observÃ© Akua Kuenyehia. Jean-Pierre Bemba risque une longue peine de prison. Il n'a pas rÃ©agi Ã la dÃ©cision et n'a rien dit lors de la brÃ¨ve audience, mais un de ses avocats, AimÃ© Kilolo, a fait savoir qu'ils continueraient Ã lutter pour sa libÃ©ration. Me Manuel Aeschlimann, un autre avocat de Jean-Pierre Bemba, a jugÃ© cette dÃ©cision "trÃ¨s regrettable", estimant qu'"elle n'est fondÃ©e sur aucun motif rÃ©el et sÃ©rieux entraÃªnant le maintien en dÃ©tention" de son client. L'ex-vice prÃ©sident de la RDC est inculpÃ© pour la campagne de meurtres, de viols et de pillages menÃ©e en 2002 et 2003 en RÃ©publique centrafricaine par sa milice, le Mouvement de libÃ©ration du Congo (MLC). Jean-Pierre Bemba avait Ã©tÃ© arrÃªtÃ© en mai 2008 en Belgique et transfÃ©rÃ© Ã la CPI Ã La Haye (Pays-Bas) en juillet suivant. Il est le plus haut dirigeant politique en dÃ©tention Ã la CPI.